

NOS FORMATIONS

Métiers de la gestion et de l'administration :

- BAC PRO Assistance à la Gestion des Organisations et leurs Activités

Métiers du Bois :

- CAP Menuisier fabricant
- BAC PRO Technicien Constructeur Bois

Métiers de la Charpente Navale :

- CAP Charpentier de Marine
- BP Charpentier de Marine

Métiers de l'Electricité :

- BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements connectés

Métiers de la Logistique :

- BAC PRO Logistique

Métiers de l'Usinage :

- Technicien BAC PRO en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de production

Métiers de la Métallerie et de la Chaudronnerie :

- CAP Métallier
- BAC PRO Technicien en Chaudronnerie Industrielle

Métiers de la Soudure :

- Mention complémentaire (BAC+1) en Technicien de Soudage.

Métiers de la Tuyauterie :

- Mention complémentaire (BAC+1) en Technicien de Tuyauterie.

NOS PROJETS POUR 2023

Les dernières campagnes de collecte de T.A nous ont permis de :

- ✓ Réaliser une salle didactique destinée à mettre en œuvre les nouvelles technologies du génie électrique et permettre l'étude de solutions en lien avec l'amélioration de l'efficacité énergétique active.
- ✓ Réaliser une maison témoin selon la norme RT 2020 pour la filière MELEC
- ✓ Réaliser une route pédagogique pour la filière MELEC
- ✓ Réaliser des sorties et voyages pédagogiques à caractère professionnel favorisant la construction de parcours ambitieux pour nos élèves, (visite de l'Assemblée Nationale, d'entreprises locales)
- ✓ Favoriser la culture dans le cadre d'un partenariat avec le Trident, scène nationale de théâtre à Cherbourg.
- ✓ Favoriser les Périodes de Formation en Milieu Professionnel à l'étranger pour les élèves de Bac Professionnel Gestion Administration, Constructeur bois et de CAP Charpentier de Marine (Norvège)
- ✓ Participer aux frais de stages des élèves.
- ✓ Entretien nos équipements afin de toujours répondre à l'évolution technologique : réalisation de potences de soudage pour une meilleure ergonomie, achat de rayonnages pour le magasin pédagogique.

Nos projets pour 2023 :

- ✓ Investir dans une remorque camion afin de travailler sur un système à taille réelle pour les actions de chargement et déchargement pour les formations logistiques.
- ✓ Réaliser un abri à bateaux pour la filière Charpente Marine
- ✓ Réaliser un Carport solaire connecté.
- ✓ Réaliser des bancs pour les vestiaires (filière Bois et Métal)
- ✓ Visiter les halles de RUNGIS avec les élèves de Bac Pro Logistique.
- ✓ Découvrir Londres avec les élèves de Bac Pro Gestion Administration, section Européenne.



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

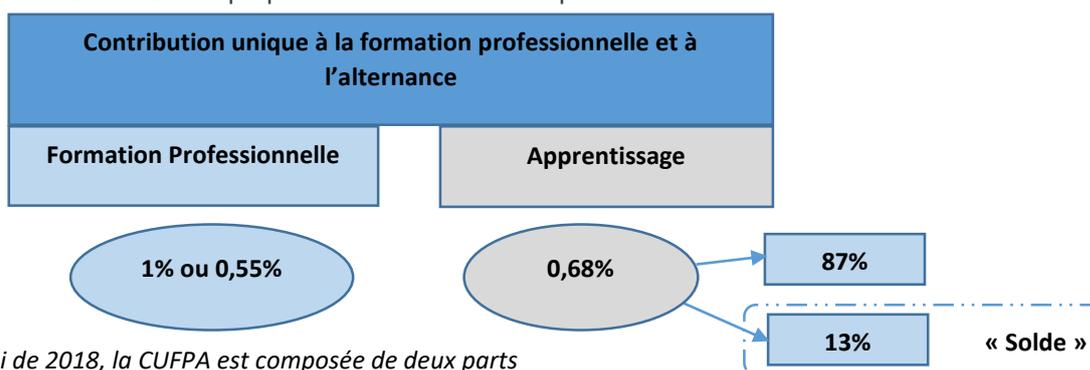
Le lycée des Métiers de la production Industrielle des ouvrages en bois et des services aux entreprises **Edmond DOUCET** relève jour après jour, le défi de placer l'entreprise au cœur de ses formations.

Les plateaux techniques de qualité, les stages, les projets industriels réalisés par les élèves, les partenariats sont autant d'outils apportant aux diplômés du **lycée Edmond DOUCET** un niveau de qualification anticipant les futures compétences qui vous seront nécessaires.

Votre contribution est **précieuse**, elle participe directement à l'amélioration de nos équipements pédagogiques et permet au **lycée Edmond DOUCET** de proposer une formation de qualité.

Elèves formés

- 54 Métiers de l'Electricité
- 40 Métiers du Bois
- 27 Charpente Navale
- 29 Métiers de l'Usinage
- 97 Métiers de la Métallerie, Chaudronnerie et de la Soudure
- 46 Métiers de la Logistique
- 43 Métiers de la gestion et de l'administration



Depuis la Loi de 2018, la CUFPA est composée de deux parts

A partir de 2023, le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement par les URSSAF et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Une plateforme numérique sera mise à disposition pour permettre aux employeurs de désigner les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage.

Ce qui change :

- Dans leur *Déclaration Sociale Nominative (DSN)* du mois d'avril 2023, les employeurs déclarent la part destinée au solde de la Taxe d'apprentissage (TA).
- Cette démarche s'effectue à partir de la *nouvelle plateforme SOLTéA de la CDC* qui permet d'orienter le versement du solde de la TA.
- Les entreprises renseignent le nom de l'établissement vers lequel elles souhaitent verser le solde de la TA.
- La période pour remplir cette modalité est comprise entre le *1^{er} avril et le 7 septembre 2023*.

MODE D'EMPLOI :

- Je déclare et paye la taxe d'apprentissage 2022 en DSN à destination de l'URSSAF :
 - Mensuellement en 2022 pour la part principale
 - Sur la DSN d'avril 2023 pour le solde (exigible le 5 ou 15 mai 2023).
- Je m'inscris et me connecte sur la plateforme SOLTéA.
- Je désigne les bénéficiaires du solde : LP LYC METIER EDMOND DOUCET (SIRET : 19500032800011).

Votre soutien est essentiel pour la réussite de nos élèves.

Véronique ROGER – DDFPT

02 33 87 23 47

ddfpt.0500032n@ac-normandie.fr

www.lycee-doucet.fr